Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CG24_COMM-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°2**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CG24_COMM-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public et conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte de gestion 2024 budget principal de la commune

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_BUD_CO-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°1**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_BUD_CO-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières :
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte administratif pour l'exercice 2024 par l'ordonnateur est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte administratif du budget de la commune.

| RÉSULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL | | | |
|---|---|---|---|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
| DÉPENSES RÉALISÉES | 1 353 294.59 € | 5 066 129.02 € | 6 419 423.61 € |
| RECETTES RÉALISÉES | 730 566.67 € | 5 238 402.73 € | 5 968 969.40 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | - 622 727.92 € | 172 273.71 € | - 450 454.21 € |
| RÉSULTAT 2023 REPORTÉ | + 3 256 512.57 € | 225 523.53 € | 3 482 036.10 € |
| **RÉSULTAT 2024** | **2 633 784.65 €** | **397 797.24 €** | **3 031 581.89 €** |

| RESTES À RÉALISER 2024 | | | |
|---|---|---|---|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
| DÉPENSES | 1 028 236.34 € | 0,00 € | 1 028 236.34 € |
| RECETTES | 153 250.73 € | 0,00 € | 153 250.73 € |
| **SOLDE** | **874 985.61 €** | 0,00 € | **874 985.61 €** |

| RÉSULTATS AVEC RESTES À RÉALISER 2024 | | | |
|---|---|---|---|
| | | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
| **RÉSULTATS 2024 AVEC RAR 2024** | **1 758 799.04 €** | **397 797.24€** | **2 156 596.28 €** |

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_BUD_CO-DE



# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 1 excusé ; N'ont pas pris part au vote : 1
Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A SANTES, le 28/03/2024

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A SANTES, le 03/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

| | |
|---|---|
| M. BELABBES Hiazed | |
| M. BENAMEUR Adam | |
| M. BLONDEL Eric | |
| M. BOUSSEMART Xavier | |
| M. BRAME Philippe | |
| M. BRUERE Jérôme | |
| M. DUVERT Jérôme donne pouvoir à M. BENAMEUR Adam | |
| M. GAILLOT Francis | |
| M. GRESS Geoffrey donne pouvoir à M. BELABBES Hiazed | |
| M. HANNUS Bertrand | |
| M. KASPRZYK Philippe | |
| Mme ANDOUCHE Rita donne pouvoir à Mme DESSEIN Martine | |
| Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine donne pouvoir à M. HANNUS Bertrand | |
| Mme BOGAERT Céline | |
| Mme DELABRE Catherine donne pouvoir à Mme HECQUET Audrey | |
| Mme DESSEIN Martine | |
| Mme GARIN Nathalie | |
| Mme HECQUET Audrey | |
| M. LATACZ Tanguy donne pouvoir à Mme WAQUET Nadège | |

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_BUD_CO-DE

# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

| | |
|---|---|
| Mme HENNION Victoria donne pouvoir à Mme YSERBYT Patricia | |
| Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme NOWAK Hélène | |
| Mme PLUQUIN Coralie donne pouvoir à Mme BOGAERT Céline | |
| Mme RUYSSEN Sylvie donne pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme TACQUET Isabelle donne pouvoir à Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme THIBAUT Sophie | |
| Mme WAQUET Nadège | |
| Mme YSERBYT Patricia | |

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A SANTES, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 21/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RES_24_BP-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°3**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RES_24_BP-DE

Santes MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes prévoit après approbation du compte administratif, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire.

Le compte administratif 2024 du budget présenté au cours de cette même séance du conseil municipal, fait apparaitre les résultats de clôture suivants :

| RÉSULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL | | | |
|---|---|---|---|
| | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** | **TOTAL** |
| DÉPENSES RÉALISÉES | 1 353 294.59 € | 5 066 129.02 € | 6 419 423.61 € |
| RECETTES RÉALISÉES | 730 566.67 € | 5 238 402.73 € | 5 968 969.40 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | - 622 727.92 € | 172 273.71 € | - 450 454.21 € |
| RÉSULTAT 2023 REPORTÉ | + 3 256 512.57 € | 225 523.53 € | 3 482 036.10 € |
| **RÉSULTAT 2024** | **2 633 784.65 €** | **397 797.24 €** | **3 031 581.89 €** |

| RESTES À RÉALISER 2024 | | | |
|---|---|---|---|
| | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** | **TOTAL** |
| DÉPENSES | 1 028 236.34 € | 0,00 € | 1 028 236.34 € |
| RECETTES | 153 250.73 € | 0,00 € | 153 250.73 € |
| **SOLDE** | **874 985.61 €** | 0,00 € | **874 985.61 €** |

| RÉSULTATS AVEC RESTES À RÉALISER 2024 | | | |
|---|---|---|---|
| | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** | **TOTAL** |
| **RÉSULTATS 2024 AVEC RAR 2024** | **1 758 799.04 €** | **397 797.24€** | **2 156 596.28 €** |

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RES_24_BP-DE

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la commune de la façon suivante :

. **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 397 797.24 €,

. **DÉCIDE** l'affectation :
- d'une fraction du résultat de fonctionnement pour 112 000.41 € au compte 002 (recette de fonctionnement),
- et du solde du résultat de fonctionnement pour 285 796.83 € au compte 1068 (fraction d'excédent de fonctionnement affecté en investissement),

. **REPORTE** l'excédent d'investissement de 2 633 784.65 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint au Maire ayant délégation en matière de finances,

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,
- L'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable à la commune de Santes,
- La délibération du 3 avril 2024 relative au compte administratif 2024 du budget de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 pour le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_COMM-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°4**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_COMM-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint aux finances expose au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat budgétaire tel que prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'instruction M 57 modifiée précisant les régles de la comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article L.5217-10-4 du C.G.C.T.

Vu la délibération en date du 6 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la commission finances en date du 22 mars 2024,

Monsieur Le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget principal de la commune est qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement :.....4 956 430.41 €,
En dépenses et recettes d'investissement :.....3 825 145.46 €.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR adjoint aux finances et de Mr Le Maire,

**APPROUVE** le budget primitif 2025 - budget principal de la commune tel que rédigé ci dessus à savoir :

En dépenses et recettes de fonctionnement :.....**4 956 430.41 €,**
En dépenses et recettes d'investissement :.....**3 825 145.46 €.**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_COMM-DE

Résultat du vote : Adopté à la majorité
Pour : 25 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 4 voix M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_COMM-DE



# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
Pour : 25
Contre : 4
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A SANTES, le 28/03/2024

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire
A SANTES, le 03/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

| | |
|---|---|
| M. BELABBES Hiazed | |
| M. BENAMEUR Adam | |
| M. BLONDEL Eric | |
| M. BOUSSEMART Xavier | |
| M. BRAME Philippe | |
| M. BRUERE Jérôme | |
| M. DUVERT Jérôme donne pouvoir à M. BENAMEUR Adam | |
| M. GAILLOT Francis | |
| M. GRESS Geoffrey donne pouvoir à M. BELABBES Hiazed | |
| M. HANNUS Bertrand | |
| M. KASPRZYK Philippe | |
| Mme ANDOUCHE Rita donne pouvoir à Mme DESSEIN Martine | |
| Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine donne pouvoir à M. HANNUS Bertrand | |
| Mme BOGAERT Céline | |
| Mme DELABRE Catherine donne pouvoir à Mme HECQUET Audrey | |
| Mme DESSEIN Martine | |
| Mme GARIN Nathalie | |
| Mme HECQUET Audrey | |
| M. LATACZ Tanguy donne pouvoir à Mme WAQUET Nadège | |

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_COMM-DE

# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

| | |
|---|---|
| Mme HENNION Victoria donne pouvoir à Mme YSERBYT Patricia | |
| Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme NOWAK Hélène | |
| Mme PLUQUIN Coralie donne pouvoir à Mme BOGAERT Céline | |
| Mme RUYSSEN Sylvie donne pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme TACQUET Isabelle donne pouvoir à Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme THIBAUT Sophie | |
| Mme WAQUET Nadège | |
| Mme YSERBYT Patricia | |

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

SANTES, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 75/04/2025 S²LO
ID : 059-215905530-20250403-DEL_TAUX_2025-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazed BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°5**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_TAUX_2025-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants L.2331-3 et L.2331-11,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mars 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025,

Considérant la suppresion de la taxe d'habitation complètement effective depuis le 1er janvier 2023,

Considérant que depuis l'année 2023 le pouvoir de vote des taux de la taxe d'habitation est rétabli sur les résidences secondaires et logements vacants,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR adjoint au Maire ayant délégation des finances et sur proposition de Mr Le Maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

**RAPPELLE** que depuis 2020 les taux de fiscalité directe communaux restent inchangés,

**DECIDE** d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :..... 42.71 %,
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :.....58,74 %,
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres :..27.60 %.

La recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73, article 73111.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_TAUX_2025-DE

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 553 SANTES
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTIERES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

# ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

| Taxes | Bases d'imposition effectives 2024 1 | Taux de référence 2025 2 | Taux plafonds 2025 3 | Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4 | Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5 | Taux votés 2025 6 | Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 6 003 152 | 42,71 | 117,23 | 6 167 000 | 2 633 926 | 42,71 | 2633926 |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 42 221 | 58,74 | 142,56 | 42 900 | 25 199 | 58,74 | 25199 |
| Taxe d'habitation (TH) | 71 127 | 27,60 | 79,60 | 63 900 | 17 636 | 27,60 | 17636 |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> | | |
| | | | | Total | 2 676 761 | | |

| Taxe | Bases d'imposition effectives 2024 | Taux de référence de TH 2025 | Taux de majoration 2024 | Bases d'imposition prévisionnelles 2025 | Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025 | Taux de majoration voté 2025 | Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Majoration de taxe d'habitation (MTHS) | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> |

**Aide au calcul des taux par variation proportionnelle :** il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

| Taxes | Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 | 9 | Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10 | Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée. | Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case |
|---|---|---|---|---|---|
| Taxe foncière bâties (TFB) | Produit total souhaité | | 42,71 | | |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 2676761 | = 1,000000 | 58,74 | | |
| Taxe d'habitation (TH) | 2 676 761 | | 27,60 | | |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | Produit total de référence (total colonne 5) | | | | |

## II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

| TVA | IFER / PYLÔNES | TASCOM | TAFNB | Allocations compensatrices | DCRTP | FNGIR | Effet du coefficient correcteur | Tota 11 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 42 012 | | | 26 751 | 0 | 1 908 | 314 687 | |

## III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

| Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) | + | Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) | = | Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 |
|---|---|---|---|---|
| 2676761 | | 385 358 | | 3062 119 |

À LILLE
Le 13 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ

Le
Pour la Préfecture,

Le
Pour la Commun
Hiazid BELA
Maire de SAN

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vo des taux.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_TAUX_2025-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 553 SANTES
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTIÈRES

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

# ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

| | |
|---|---|
| **Taxe foncière bâtie :** | |
| a. Personnes de condition modeste | 951 |
| b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte | 0 |
| c. Locaux industriels | 21 684 |
| d. Logements sociaux | 1 653 |
| **Taxe foncière non bâtie** | 2 463 |
| **Taxe d'habitation :** | |
| a. Dotation pour perte de THLV | |
| b. Mayotte | >>> |
| **Cotisation foncière des entreprises :** | |
| a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire | >>> |
| b. Base minimum | |
| c. Locaux industriels | |
| d. Autres allocations | |

### 2. BASES EXONÉRÉES

| | |
|---|---|
| **Taxe foncière bâtie :** | |
| a. Par le conseil municipal | |
| b. Par la loi | 233 674 |
| **Taxe foncière non bâtie :** | |
| a. Par le conseil municipal | |
| b. Par la loi (terres agricoles) | 7 172 |
| c. Par la loi (autres) | |
| **Cotisation foncière des entreprises** | |
| a. Par le conseil municipal | |
| b. Par la loi | |

### 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

| | |
|---|---|
| a. Résidences secondaires et assimilées | 63 900 |
| b. Logements vacants soumis à la THLV | >>> |
| c. Bases dégrevées hors locaux vacants | 8 200 |
| d. Bases dégrevées locaux vacants | |
| e. Bases dégrevées majo THS | |

### 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

| | |
|---|---|
| a. Éoliennes et hydroliennes | |
| b. Centrales électriques | |
| c. Centrales photovoltaïques | |
| d. Centrales hydrauliques | |
| e. Centrales géothermiques | |
| f. Transformateurs électriques | |
| g. Stations radioélectriques | |
| h. Installations gazières et autres | |
| i. Taxe sur les pylônes | 42 012 |

### 5. RÉFORMES FISCALES

| | |
|---|---|
| a. TVA prév. (compensation TH) | >>> |
| b. TVA prév. (comp. CVAE) | 0 |
| c. Coefficient correcteur | 1,118499 |
| d. Taux FB commune 2020 | 23,42 |
| e. Taux FB département 2020 | 19,29 |

### 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

#### 6.1. TAUX PLAFONDS

| Taxes | Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11 | Taux moyens communaux de 2024 au niveau : départemental 12 | Taux plafonds de 2025 13 | Taux des EPCI de 2024 14 | Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15 |
|---|---|---|---|---|---|
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 39,74 | 46,89 | 117,23 | >>> | 117,23 |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 51,08 | 57,86 | 144,65 | 2,09000 | 142,56 |
| Taxe d'habitation (TH) | 23,88 | 36,68 | 91,70 | 12,10000 | 79,60 |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> |

#### 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

| | |
|---|---|
| a. ...la diminution sans lien a été appliquée | >>> |
| b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés | >>> |

#### 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

| | |
|---|---|
| a. Tx moy.75% départemental | 20,80 |
| b. Taux maximum de la majo | >>> |

#### 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

| | |
|---|---|
| **Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :** | |
| a. National | |
| b. Communal | |
| **Taux maximum :** | |
| a. Taux communal majoré à ne pas dépasser | |
| b. Taux maximum de la majoration spéciale | |
| **Taux de CFE perçue en 2024 par la commun... d'agglomération, la communauté urbaine ou... communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique** | 33,61 |

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_TAUX2025-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_SUB_ASSO_25-DE

Santes
MA VILLE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°6**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_SUB_ASSO_25-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SANTOISES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations Santoises pour l'année 2025 :

| ASSOCIATIONS | MONTANT |
|---|---|
| | |
| APTS | 1 500 € |
| BASKET BALL | 14 000 € |
| CHANTONS ENSEMBLE | 300 € |
| COLLECTIF JAZZ | 2 000 € |
| COOL COUNTRY | 300 € |
| ECOLE DE MUSIQUE | 16 000 € |
| FC SANTES | 20 000 € |
| GYM VOLONTAIRE | 1 000 € |
| KYOKUSHINKAI | 1 000 € |
| JARDINS PARTAGES | 1 000 € |
| LES FETARDS | 5 000 € |
| MA P'TITE TRIBU | 200 € |
| MUSIC A SANTES | 5 000 € |
| NOS ORGUES HAUTS DE FRANCE | 450 € |
| P'TITES BECANES | 1 600 € |
| TENNIS CLUB | 8 500 € |
| TENNIS DE TABLE | 3 000 € |
| WEPPES NATATION | 530 € |
| | |
| **TOTAL GENERAL** | **81 380 €** |

le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations Santoises selon le tableau repris ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_SUB_ASSO_25-DE

BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 2 exclus
N'ont pas pris part au vote : 1

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_SUBAGORA_25-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°7**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_SUBAGORA_25-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

L'activité culturelle de la salle AGORA est gérée dans un budget annexe; une subvention de fonctionnement du budget communal est nécessaire pour couvrir un léger delta qui subsiste sur les dépenses de fonctionnement courantes.

Monsieur le Maire dans un contexte budgétaire serré et incertain propose de voter une subvention d'un montant de 30 000 € afin d'alimenter les recettes de fonctionnement du budget annexe. Cette subvention ne sera versée qu'en cas de besoin.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au compte 6573641 du budget primitif de la commune une somme de 30 000 € en dépenses de fonctionnement et le même montant en recettes du budget annexe Agora au compte 74748.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 30 000 € au budget annexe AGORA,

- **DECIDE D'INSCRIRE** la dépense au compte 6573641 du budget de la commune.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CG24_AGORA-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°9**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CG24_AGORA-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public et conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte de gestion 2024 budget annexe AGORA.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire.
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_BUD_CO-DE

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territ... a été nommé Présidente de séance et Monsieur Le Maire s'est retiré de la ... moment du vote du compte administratif.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 27 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 1 exclus
N'ont pas pris part au vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_AGORA-DE

Santes
MA VILLE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°8**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_AGORA-DE

Santes MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières :
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte administratif pour l'exercice 2024 budget AGORA établi par l'ordonnateur est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe AGORA tel que présenté ci-dessous

| RÉSULTATS 2024 | | | |
|---|---|---|---|
| | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** | **TOTAL** |
| DÉPENSES RÉALISÉES | 18 887.14 € | 142 724.55 € | 161 611.69 € |
| RECETTES RÉALISÉES | 6 840.87 € | 152 072.51 € | 158 913.38 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | -12 046.27 € | + 9 347.96 € | - 2 698.31 € |
| RÉSULTAT 2023 REPORTÉ | + 14 087.10 € | + 32 981.11 € | 47 068.21 € |
| **RÉSULTAT 2024** | **+ 2 040.83 €** | **+ 42 329.07 €** | **+ 44 369.90 €** |

**CONSTATE** un excédent global de clôture de 44 369.90 €.

**REPORTE** le résultat de fonctionnement pour 42 329.07 € au compte 002 (recette de fonctionnement),

**REPORTE** l'excédent d'investissement de 2 040.83 € au compte 001 (recette d'investissement).

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_AGORA-DE

**Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Martine DESSEIN a été élue Présidente de séance et Monsieur Le Maire s'est retiré de la salle du conseil municipal au moment du vote du compte administratif.**

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 27 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 1 exclus
N'ont pas pris part au vote : 1

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hamid

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025 S²LO
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_AGORA-DE



# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES :
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 1 ; N'ont pas pris part au vote : 1.
Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Maire (1),
A Santes, le 28/03/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A Santes, le 03/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

| | |
|---|---|
| M. BELABBES Hiazed | |
| M. BENAMEUR Adam | |
| M. BLONDEL Eric | |
| M. BOUSSEMART Xavier | |
| M. BRAME Philippe | |
| M. BRUERE Jérôme | |
| M. DUVERT Jérôme donne pouvoir à M. BENAMEUR Adam | |
| M. GAILLOT Francis | |
| M. GRESS Geoffrey donne pouvoir à M. BELABBES Hiazed | |
| M. HANNUS Bertrand | |
| M. KASPRZYK Philippe | |
| Mme ANDOUCHE Rita donne pouvoir à Mme DESSEIN Martine | |
| Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine donne pouvoir à M. HANNUS Bertrand | |
| Mme BOGAERT Céline | |
| Mme DELABRE Catherine donne pouvoir à Mme HECQUET Audrey | |
| Mme DESSEIN Martine | |
| Mme GARIN Nathalie | |
| Mme HECQUET Audrey | |
| M. LATACZ Tanguy donne pouvoir à Mme WAQUET Nadège | |

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_CA24_AGORA-DE

# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

| | |
|---|---|
| Mme HENNION Victoria donne pouvoir à Mme YSERBYT Patricia | |
| Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme NOWAK Hélène | |
| Mme PLUQUIN Coralie donne pouvoir à Mme BOGAERT Céline | |
| Mme RUYSSEN Sylvie donne pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme TACQUET Isabelle donne pouvoir à Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme THIBAUT Sophie | |
| Mme WAQUET Nadège | |
| Mme YSERBYT Patricia | |

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Santes, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la metropole de , du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est desormais facultatif

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_AGORA-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°10**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_AGORA-DE

Santes MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint aux finances expose au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat budgétaire tel que prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'instruction M 57 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article L.5217-10-4 du C.G.C.T.

Vu la délibération en date du 6 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la commission finances en date du 22 mars 2024,

Monsieur Le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget annexe AGORA de la commune qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement :.....160 600.00 €,
En dépenses et recettes d'investissement :.....10 040.83 €.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR adjoint aux finances et de Mr Le Maire,

**APPROUVE** le budget primitif 2025 - budget annexe AGORA de la commune tel que rédigé ci dessus à savoir :

En dépenses et recettes de fonctionnement :.....160 600.00 €,
En dépenses et recettes d'investissement :.....10 040.83 €.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_AGORA-DE

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 25 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 4 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025 S²LO
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_AGORA-DE



# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 4

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Maire (1),
A Santes, le 28/03/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire
A Santes, le 03/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

| | |
|---|---|
| M. BELABBES Hiazed | |
| M. BENAMEUR Adam | |
| M. BLONDEL Eric | |
| M. BOUSSEMART Xavier | |
| M. BRAME Philippe | |
| M. BRUERE Jérôme | |
| M. DUVERT Jérôme donne pouvoir à M. BENAMEUR Adam | |
| M. GAILLOT Francis | |
| M. GRESS Geoffrey donne pouvoir à M. BELABBES Hiazed | |
| M. HANNUS Bertrand | |
| M. KASPRZYK Philippe | |
| Mme ANDOUCHE Rita donne pouvoir à Mme DESSEIN Martine | |
| Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine donne pouvoir à M. HANNUS Bertrand | |
| Mme BOGAERT Céline | |
| Mme DELABRE Catherine donne pouvoir à Mme HECQUET Audrey | |
| Mme DESSEIN Martine | |
| Mme GARIN Nathalie | |
| Mme HECQUET Audrey | |
| M. LATACZ Tanguy donne pouvoir à Mme WAQUET Nadège | |

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_BP25_AGORA-DE

# V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

| | |
|---|---|
| Mme HENNION Victoria donne pouvoir à Mme YSERBYT Patricia | |
| Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme NOWAK Hélène | |
| Mme PLUQUIN Coralie donne pouvoir à Mme BOGAERT Céline | |
| Mme RUYSSEN Sylvie donne pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle | |
| Mme TACQUET Isabelle donne pouvoir à Mme LECLERCQ Odile | |
| Mme THIBAUT Sophie | |
| Mme WAQUET Nadège | |
| Mme YSERBYT Patricia | |

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Santes, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la Collectivite territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_PX_CDL25-DE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°11**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_PX_CDL25-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## FIXATION DES TARIFS POUR LE CENTRE DE LOISIRS ETE 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'avant l'ouverture des inscriptions pour le centre de loisirs de la période estivale 2025 il convient d'en fixer les tarifs selon trois principes :

- un tarif inchangé,

- une tarification journalière, à la semaine et à la présence pour la garderie,

- un allongement de la durée d'ouverture du centre de loisirs d'une dizaine de jours qui s'achèvera donc le mardi 26 août au soir cette année.

Le tableau récapitulatif est joint en annexe à la présente délibération.

Le dispositif prévoit le renouvellement de l'octroi d'un abattement de 50 % accordé aux agents de la commune qui inscrivent leurs enfants au centre de loisirs.

En outre tout dépassement d'horaires à la garderie du soir (fermeture à 18 h 00) sera facturé à 4,00 € le quart d'heure supplémentaire entamé et par enfant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,

**ADOPTE** la tarification tel que repris au tableau joint en annexe pour les centres de loisirs de l'été pour l'année 2025,

**AUTORISE** Mr le Maire à émettre les titres et prélèvements correspondants

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au compte 70632 - Redevances à caractère de loisirs.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M.
Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_PX_CDL25-DE

BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Le Secrétaire de séance.
BENAMEUR Adam

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID 059-215905530-20250403-DEL_PX_CDL25-DE

## PROJET 2025 SANS AUGMENTATION

(*) Les agents salariés de la commune et du CCAS inscrivant leurs enfants à l'accueil de loisirs

| Tarifs journaliers | Maternelles (*) | Primaires (*) | Ados (*) |
|---|---|---|---|
| De 0 à 500€ | 4,84 € | 5,93 € | 6,78 € |
| De 501 à 630€ | 8,12 € | 9,20 € | 10,09 € |
| De 631 à 880€ | 8,61 € | 9,70 € | 10,52 € |
| De 881 à 1 300€ | 8,84 € | 9,93 € | 10,74 € |
| De 1 301 à 1 950€ | 9,36 € | 10,48 € | 11,29 € |
| Au-delà de 1 951€ | 9,59 € | 10,69 € | 11,56 € |
| Extérieur élève santois | QF + 3,50€ | | |
| Majoration extérieur | QF + 8,00€ | | |

| Tarifs à la semaine | Maternels (*) | | | Primaires (*) | | | Ados (*) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Semaine 5 jours | Semaine 4 jours | Semaine 2 jours | Semaine 5 jours | Semaine 4 jours | Semaine 2 jours | Semaine 5 jours | Semaine 4 jours | Semaine 2 jours |
| De 0 à 500€ | 24,20 € | 19,36 € | 9,68 € | 29,65 € | 23,72 € | 11,86 € | 33,90 € | 27,12 € | 13,56 € |
| De 501 à 630€ | 40,60 € | 32,48 € | 16,24 € | 46,00 € | 36,80 € | 18,40 € | 50,45 € | 40,36 € | 20,18 € |
| De 631 à 880€ | 43,05 € | 34,44 € | 17,22 € | 48,50 € | 38,80 € | 19,40 € | 52,60 € | 42,08 € | 21,04 € |
| De 881 à 1 300€ | 44,20 € | 35,36 € | 17,68 € | 49,65 € | 39,72 € | 19,86 € | 53,70 € | 42,96 € | 21,48 € |
| De 1 301 à 1 950€ | 46,80 € | 37,44 € | 18,72 € | 52,40 € | 41,92 € | 20,96 € | 56,45 € | 45,16 € | 22,58 € |
| Au-delà de 1 951€ | 47,95 € | 38,36 € | 19,18 € | 53,45 € | 42,76 € | 21,38 € | 57,80 € | 46,24 € | 23,12 € |
| Extérieur élève santois | QF + 17,50€ | QF + 14€ | QF + 7€ | QF + 17,50€ | QF + 14€ | QF + 7€ | QF + 17,50 | QF + 14€ | QF + 7€ |
| Majoration extérieur | QF + 40€ | QF + 32€ | QF + 16€ | QF + 40€ | QF + 32€ | QF + 16€ | QF + 40€ | QF + 32€ | QF + 16€ |

Garderie 2025

| Tarifs à la présence | Garderie Matin (*) | Garderie matin, extérieurs scolarisés à Santes (+0,70€) | Garderie matin, extérieurs non scolarisés à Santes (+1,50€) | Garderie Soir (*) | Garderie soir, extérieurs scolarisés à Santes (+0,50€) | Garderie soir, extérieurs non scolarisés à Santes (+1,00€) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| De 0 à 500€ | 1,00 € | 1,70 € | 2,50 € | 0,76 € | 1,26 € | 1,76 € |
| De 501 à 630€ | 1,16 € | 1,86 € | 2,66 € | 0,87 € | 1,37 € | 1,87 € |
| De 631 à 880€ | 1,32 € | 2,02 € | 2,82 € | 1,05 € | 1,55 € | 2,05 € |
| De 881 à 1 300€ | 1,52 € | 2,22 € | 3,02 € | 1,53 € | 2,03 € | 2,53 € |
| De 1 301 à 1 950€ | 1,58 € | 2,28 € | 3,08 € | 1,64 € | 2,14 € | 2,64 € |
| Au-delà de 1 951€ | 1,61 € | 2,31 € | 3,11 € | 1,68 € | 2,18 € | 2,68 € |

Tout dépassement d'horaires à la garderie du soir (fermeture à 18h00) sera facturé à 4,00€ le quart d'heure et par enfant

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

Santes
MA VILLE

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 28 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

**ABSENTS** : 0

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2025-04 N°12**
**N° de feuillet :**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

Santes
MA VILLE

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SANTES**

## MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION "LE RUCHER D'ENTENTES" POUR L'INSTALLATION DE RUCHES - PARCELLE AM 87

Dans le cadre de ses actions en faveur du Développement Durable et de son plan « Nature en ville » voté au Conseil Municipal du 17 décembre 2020, la Ville s'est engagée à développer, accompagner et poursuivre les projets de ruchers sur son territoire.

Pour faire suite à la renonciation de la convention par l'association « L'ABEILLE NOIRE DES WEPPES » au profit d'une nouvelle association santoise « LE RUCHER D'ENTENTES », il convient donc de proposer une nouvelle convention de mise à disposition de ce terrain.

Celui-ci est situé rue Koenig, derrière le Centre Arts&Loisirs, et occupé conjointement par l'association « TERRAIN D'ENTENTES », le jardin partagé de Santes.
L'association « LE RUCHER D'ENTENTES » s'engage :

- A assurer l'entière gestion des ruches,
- A assurer l'entretien du terrain mis à disposition,

La mise à disposition du terrain sera consentie pour une durée de deux années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation à titre précaire du domaine privé de la commune et tout document relatif à ce partenariat.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance.
BENAMEUR Adam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION « LE RUCHER D'ENTENTES » POUR L'INSTALLATION DE RUCHES

**ENTRE :**

**La Commune de Santes** (ci-après « la Ville », « la Ville de Santes » ou « la Commune »), représentée par Monsieur Hiazid BELABBES, Maire agissant au nom et pour le compte de la commune de Santes en vertu de la délibération n°2020-07 N°4 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020,

D'une part,

Et

« **LE RUCHER D'ENTENTES** » (ci-après « l'Association ») Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social, au 45 allée Catelaine, 59211 SANTES, représentée par Madame Madeleine HOUCKE, agissant en sa qualité de Présidente de ladite Association.

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

Dans le cadre de ses actions en faveur du Développement Durable et de son plan « Nature en ville » voté au Conseil Municipal du 17 décembre 2020, la Ville s'est engagée à développer, accompagner et poursuivre les projets de ruchers et ferme urbaine sur son territoire.

L'Association « L'Abeille Noire des Weppes » disposait d'une convention pour l'occupation d'un terrain situé rue Koenig pour l'installation de ruches depuis le 25 mai 2020. Suite à la création d'un jardin partagé géré par l'association « Terrain d'Ententes » comprenant la parcelle occupée par le rucher, une nouvelle convention avait été signée en 2023 pour une durée de 4 ans.

Par courrier en date du 28 février 2025, l'Association « L'Abeille Noire des Weppes » déclare renoncer et se désister de ladite convention avec la Ville au profit d'une autre Association nouvellement créé : « LE RUCHER D'ENTENTES ».

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

**Article 1 - Objet**

La présente convention précise les modalités de mise à disposition à titre précaire, d'un terrain de 200 m² situé rue Koenig à Santes (derrière le bâtiment Arts et Loisirs) sur la parcelle cadastrées AM87 pour l'installation de ruches. Celui-ci se situe sur l'emprise du terrain occupé par l'association « Terrain d'Ententes ».

**Article 2 - Durée**

La mise à disposition du terrain sera effective à la signature de la présente convention et cela pour une durée de deux années. Elle est renouvelable de manière expresse pour la même durée par la conclusion d'une nouvelle convention conclue au moins 2 mois avant l'échéance de la présente convention.

L'Association transmet chaque année son rapport d'activité à la Commune.

L'Association ou la Commune peut mettre fin à la présente convention à son arrivée à échéance, sous la condition du respect d'un préavis de trois mois.

Toute résiliation quel qu'en soit le motif ne saurait donner lieu au versement d'indemnités de compensation.

**Article 3 - Conditions financières**

La Commune met à disposition de l'Association gracieusement un terrain d'environ 200 m² composé d'une pâture pour l'installation de ruches dans la limite de 10 ruches maximum.

**Article 4 - Conditions d'utilisation**

L'Association jouira des lieux mis à sa disposition de manière à ce que la Ville de Santes ne puisse être jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet.

L'occupation est conférée à titre privatif à l'Association à l'exclusion de toute autre activité ne figurant pas dans ses statuts. L'ensemble de la parcelle se situe dans l'emprise du terrain occupé par l'association « Terrain d'Ententes ». Les deux associations devront s'accorder sur l'utilisation du terrain et les mesures permettant de garantir la sécurité des personnes autorisées à se rendre sur le site (adhérents, visiteurs autorisés conformément au règlement intérieur,...).

La sous-location du terrain est interdite.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

### 4.1 Accès au jardin partagé

Deux clés sont fournies à l'association : une pour le(la) Président(e) de l'Association et l'autre pour la boîte à clés sécurisée fixée sur le portail d'entrée.

En tout état de cause, les clés ne peuvent être ni prêtées à un tiers étranger à l'Association, ni reproduites sous peine pour le(la) Président(e) de l'Association en défaut, d'en être tenu personnellement responsable.

Toute perte de clés devra être signalée immédiatement en Mairie.

Il convient de rappeler aux adhérents de l'Association de veiller à refermer la porte à chaque passage.

### 4.2 Obligations de l'association

L'Association s'engage à s'assurer pour l'ensemble des activités pratiquées sur le terrain et pour le matériel dont elle est propriétaire.

Etant localisée sur un terrain mis à disposition de l'association « Terrain d'Ententes », l'Association s'engage :

- à respecter le règlement intérieur de ladite association pour le respect des consignes la concernant.
- à matérialiser et à densifier les limites des installations (haie vive ou sèche, barrière,...) en collaboration avec ladite association afin d'éviter au maximum l'accès au public et le passage des abeilles.

L'Association doit se conformer aux prescriptions des textes légaux ou réglementaires en vigueur concernant l'agriculture et la possession de ruches (déclaration de ruches, prescription en matière de distance,...).

L'Association assure l'entretien de la parcelle occupée (fauchage, accès,...) dans une logique de développement durable (produits phytosanitaires interdits, matériaux de récupération...).

L'Association s'engage à proposer ou participer au moins une fois dans l'année à une action permettant de sensibiliser les citoyens ou écoles à la préservation de la biodiversité et/ou de l'intérêt des abeilles en ville (ex : porte ouverte du jardin partagé, stand au marché ou troc de plante, intervention dans une école, don de miel pour la réalisation d'un repas à la cantine, ...).

## Article 5 - Assurances

L'occupant exerce son activité sous sa responsabilité exclusive.

L'Association est responsable des faits, dommages, accidents, préjudices et troubles causés du fait de son activité ou de ses activités annexes par ses membres adhérents, ses invités et employés à quelque titre que ce soit sans aucune exception ni réserve.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

A ce titre, l'Association devra attester chaque année auprès de la Ville de Santes, de la souscription d'une police d'assurance responsabilité civile apicole couvrant ces risques, ainsi que du règlement régulier des primes.

Il est rappelé à l'Association que le matériel dont elle est propriétaire devra être assuré par ses soins.

**Article 6 - Sécurité**

L'association s'engage à respecter toutes consignes de sécurité qui lui seront données.

La Ville s'engage à maintenir en parfait état de fonctionnement et de sécurité les installations mises à disposition ainsi que le matériel lui appartenant.

Les activités de l'Association se feront sous l'entière responsabilité de celle-ci. En cas d'accident, la responsabilité de la Ville ne pourra être engagée.

Monsieur le Maire (ou son représentant) peut à tout moment, et pour des raisons de sécurité, mettre un terme à l'utilisation de tout ou partie des installations.

**Article 7 - Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses ou des lois et règlements régissant les relations entre les collectivités publiques et les Associations. Elle pourra également être résiliée pour tout projet d'aménagement de la commune qui nécessiterait une mise en sécurité ou un accès au projet.

La résiliation pourra intervenir avec un préavis d'un mois à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis par un agent assermenté et non suivi d'effet, ainsi qu'en cas de force majeure.

Dès que la résiliation sera effective, l'Association perdra tout droit à l'utilisation du terrain et des équipements mis à disposition, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation du préjudice qu'elle pourrait subir du fait de la résiliation.

**Article 8 - Enlèvement des équipements de l'occupant**

La Commune pourra exiger en cas de résiliation quelle qu'en soit la cause ou à l'expiration de la présente convention, l'enlèvement des équipements de l'occupant ainsi que la remise en état de la parcelle mise à disposition en vue de restituer l'environnement concerné dans un état d'usage normal, aux frais de l'occupant.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

## ANNEXE 1 : Plan des parcelles AM86, AM87 et AM117

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 059-215905530-20250403-DEL_RUCHES-DE

**Article 9 - Annexes contractuelles**

Est annexée au présent contrat et à valeur contractuelle, le document défini ci-après :

- Annexe 1 : Plan des parcelles AM86, AM87 et AM117

**Article 10 - Contentieux**

Les parties s'engagent à rechercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal administratif de Lille.

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 Lille Cedex
Tél : 03 59 54 23 42
greffe.ta-lille@juradm.fr

**Fait à Santes en deux exemplaires**
**Le** 9/04/2025

**Pour l'Association,**
**La Présidente,**

**Madeleine HOUCKE**

**Pour la Commune,**
**Le Maire,**

**Hiazid BELABBES**